



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 9.500.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la Date d'Emission

SOUCHE No : 89

TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire d'un montant nominal de 20.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 2,920% l'an et venant à échéance le 14 octobre 2030

Prix d'Emission 100 %

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHE CIBLE : CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES : Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 19 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (« ESMA ») le 3 août 2023, a mené à la conclusion que: (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et les clients professionnels uniquement, tels que définis dans MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un « distributeur ») doit prendre en considération le marché cible du/des producteur(s). Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le/les producteur(s)) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

NATIXIS

En date du 10 octobre 2025

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « **Titres** ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 juillet 2025 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur de 9.500.000.000 d'euros (le « **Document d'Information** »), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières, le Document d'Information ainsi que toutes les informations incorporées par référence sont disponibles (a) sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>), (b) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Les présentes Conditions Financières ne sont pas soumises aux dispositions du Règlement Prospectus tel que défini dans le Document d'Information.

Les présentes Conditions Financières ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N : <i>(Si la Souche est fongible avec une Souche existante, indiquer les caractéristiques de cette Souche, y compris la date à laquelle les Titres deviennent fongibles.)</i>	89 1
3		Devise(s) Prévue(s) :	Euro (« € »)
4	(i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	20.000.000€ 20.000.000€
5		Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total
6		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000€
7	(i) (ii)	Date d'Emission : Date de Début de Période d'Intérêts :	14 octobre 2025 Date d'Emission
8		Date d'Echéance :	14 octobre 2030
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 2,920 % (autres détails ci-dessous)
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable
12	(i) (ii)	Rang : Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibérations 2025 DFA 26-1 et 2025 DFA 26-2 des 3, 4, 5 et 6 juin 2025
13		Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	2,920 % par an payable annuellement
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	14 octobre de chaque année jusqu'à la Date d'échéance (incluse) et pour la première fois le 14 octobre 2026, ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré spécifique et à tout Centre(s) d'Affaires concerné pour la définition de « Jour

			Ouvré »
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	2.920€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact/Exact - ICMA
	(vi)	(Date(s) de Détermination (Article 4(a)) :	14 octobre pour chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000€ par Titre
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000€ par titre
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	Non
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

19		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres	Applicable - au porteur

		Dématérialisés :	
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
20		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)):	T2
21		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
22		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
23		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
24		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-0-1 du Code monétaire et financier :	Oui
25		Masse (Article 10) :	Masse Contractuelle Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont : DIIS GROUP 12, rue Vivienne 75002 Paris France Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 350 € (H.T.) par an au titre de ses fonctions.

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
	(ii)	Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
27		Si elle est non-syndiquée,	NATIXIS

		nom de l'Agent Placeur :	
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; Règles TEFRA Non Applicable
GÉNÉRALITÉS			
30		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et/ou l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 9.500.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par :

Dûment autorisé

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	4.900€

2. Notations

		Notations :	Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation. Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n° 462/2013 (le « Règlement ANC ») et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site Internet (http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs).
--	--	-------------	--

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

« Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif. »

4. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	2,920 % par an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.
--	--	-------------	---

5. Autres marchés

		Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, sont déjà négociées des valeurs mobilières de la même	Aucun
--	--	--	-------

		catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation.	
--	--	---	--

6. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR0014013BY5
	(ii)	Code commun :	320476208
	(iii)	Code FISN	Ville de Paris/2.92 MTN 20301014 Sr
	(iv)	Code CFI	DTFNFB
	(v)	Dépositaire(s) :	Euroclear France 10 place de la Bourse 75002 Paris
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, :	Non
	(vi)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(vii)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP Paribas (Numéro Affilié Euroclear France : 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France Attention : Debt Solutions France Pour toute notification opérationnelle : BNP Paribas, Luxembourg Branch Corporate Trust Services 60, avenue J.F. Kennedy L - 2085 Luxembourg Tel : +352 26 96 20 00 Fax : +352 26 96 97 57 Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT
	(viii)	Noms et adresses des	Non Applicable

		Agents additionnels pour les Titres :	Payeurs désignés
--	--	---------------------------------------	------------------

7. Utilisation du produit

	(i)	Utilisation du produit :	Se reporter au titre " <i>Utilisation des fonds</i> " du Document d'Information.
	(ii)	Montant net du produit :	19.952.000€

